



## Décision de l'attribution et des conditions du marché de travaux n°25233

**Travaux divers relatifs à l'auto surveillance ( Travaux sur la station d'épuration de Miramont de Guyenne – Travaux sur le déversoir d'orage de Villeréal et travaux sur le système d'assainissement de Lauzun) - Territoire de la BRAME**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les dispositions du code de la commande publique ;

**Vu** l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-06-30-00007 en date du 30 juin 2025 et ses statuts applicables au 1er juillet 2025.

**Vu** le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21\_076\_C du 25 Novembre 2021 ;

**Vu** la délibération syndicale n°20\_043\_CBIS\_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ; modifiée par la délibération du Comité n°25\_005\_B du 13 mars 2025 ;

**Vu** la délibération syndicale n°21\_064\_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concerné, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

**Considérant** que le marché de conception pour le marché "Travaux divers relatifs à l'auto surveillance - Territoire de la BRAME" a été attribué à PURE ENVIRONNEMENT SAS - Agence de CASTANET TOLOSAN, 1 Rue de l'Industrie, ZI de VIC, 31320 CASTANET TOLOSAN ;

**Considérant** le DCE N° 25233 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, Monsieur Vincent BOZZA de PURE ENVIRONNEMENT SAS - Agence de CASTANET TOLOSAN, 1 Rue de l'Industrie, ZI de VIC, 31320 CASTANET TOLOSAN ;

**Considérant** que le montant estimé de ce marché s'élève à 96.700,00 € HT ou 116.040,00 € TTC (20% TVA) ;

**Considérant** qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

**Considérant** que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 14 novembre 2025 ;

**Considérant** que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 14 mars 2026 ;

**Considérant** que 5 offres sont parvenues :

- ELECTROMONTAGE, ZAC AGEN SUD - RUE DU MIDI, 47901 AGEN (103.492,00 € HT ou 124.190,40 € TTC (20% TVA)) ;
- OPURE, ZONE ARTISANALE LA SEGUINIE, ZA La Séguinié, 24480 LE BUISSON-DE-CADOUIN (105.500,00 € HT ou 126.600,00 € TTC (20% TVA)) ;
- OPURE - Variante, ZONE ARTISANALE LA SEGUINIE, ZA La Séguinié, 24480 LE BUISSON-DE-CADOUIN (94.900,00 € HT ou 113.880,00 € TTC (20% TVA)) ;
- HYDRO ELEC SERVICES, 120 route départementale, « Aux Capéras », 32200 ESCORNEBOEUF (137.948,79 € HT ou 165.538,55 € TTC (20% TVA)) ;
- OTV Services, 151 avenue Ibrahim Ali, 13015 MARSEILLE (64.500,00 € HT ou 77.400,00 € TTC (20% TVA)) ;

**Considérant** le rapport d'analyse des offres du 1er décembre 2025 rédigé par le maître d'oeuvre, Monsieur Vincent BOZZA de PURE ENVIRONNEMENT SAS - Agence de CASTANET TOLOSAN, 1 Rue de l'Industrie, ZI de VIC, 31320 CASTANET TOLOSAN ; de demander un sous détail de prix incluant la liste des fournitures et coûts de main d'œuvre pour certains prix à l'entreprise OTV Services le 4 décembre 2025 pour une remise le 5 décembre 2025 à 17h, cette demande a été dans le rapport d'analyse ;

**Considérant** le rapport d'analyse des offres final et les décisions prises quant au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit **OTV Services**, 151 avenue Ibrahim Ali, 13015 MARSEILLE pour le montant d'offre contrôlé de **64.500,00 € HT** ou 77.400,00 € TTC (20% TVA) ;

**Considérant** que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2025 et suivant, annexe assainissement collectif de la section d'investissement ;

**La Présidente,**

**DECIDE**

**Article 1er :**

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 1er décembre 2025, rédigé par le maître d'oeuvre, Monsieur Vincent BOZZA de PURE ENVIRONNEMENT SAS - Agence de CASTANET TOLOSAN, 1 Rue de l'Industrie, ZI de VIC, 31320 CASTANET TOLOSAN.

**Article 2 :**

D'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit **OTV Services**, 151 avenue Ibrahim Ali, 13015 MARSEILLE pour le montant d'offre contrôlé de **64.500,00 € HT** ou 77.400,00 € TTC (20% TVA).

**Article 3 :**

D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2025 et suivant, annexe assainissement collectif de la section d'investissement.

**Article 4 :**

De donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

**Article 5 :**

De dire, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 16 décembre 2025

Pour extrait conforme au registre  
Pour l'Entité Adjudicatrice ,  
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC